

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 DECEMBRE 2015**

Au cours de sa séance du 10 décembre 2015 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **émis un avis favorable à 13 voix pour et 2 abstentions (Mmes DORNIER et ANTON) sur le rapport relatif aux mutualisations de services de Metz-Métropole et des communes membres.**

Il s'agit d'une obligation issue la loi du 16 décembre 2010 de Réformes des Collectivités Territoriales, complétée par la Loi dite « MAPTAM » du 27 janvier 2014 sur les modalités de mise en commun des personnels et plus récemment par la loi NOTRe du 07 août 2015. L'objectif est de faire travailler ensemble les services de la communauté et des communes dans le but de limiter les recrutements et donc de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

➤ **autorisé le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale d'organiser pour la commune une consultation en vue de l'attribution des contrats d'assurance des risques statutaires du personnel.**

Il s'agit d'un contrat d'assurance permettant à la commune d'être remboursée du salaire et des charges lorsque ses agents sont en arrêt maladie, accident du travail, etc ... Le centre de gestion lance la consultation et négocie le projet de contrat pour un grand nombre de communes, ce qui économiquement parlant est positif.

➤ **modifié le tableau des emplois.**

Un agent bénéficie d'un avancement de grade. Un autre voit sa durée hebdomadaire de travail augmentée.

➤ **adopté la quatrième décision modificative budgétaire de l'exercice 2015.**

Un abondement du chapitre « charges de personnel et frais assimilés » était nécessaire, compensé par des recettes de fonctionnement encaissées mais non budgétisées.

➤ **décidé la cession d'un terrain rue du Moulin.**

Ce terrain a été proposé à la vente par une large publicité effectuée suite à la délibération du 16 juin 2015. Le Conseil a répondu favorablement à l'unique proposition qui lui a été adressée de 70.000 € pour les 7 ares 85.

➤ **octroyé une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'école élémentaire.**

Une classe transplantée est organisée sur le thème de la découverte du patrimoine des Châteaux de la Loire du 30 mai au 02 juin 2016 pour les 40 élèves des classes CE2-CM1 et CM1-CM2. Une participation de 11 € par enfant et par jour a été accordée, soit la somme totale de 1760 €. Le coût du voyage par enfant est de 288,25 €.

➤ **approuvé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges, instance mise en place par la communauté d'agglomération de METZ-METROPOLE.**

L'attribution de compensation versée annuellement par Metz-Métropole à la commune sera diminuée de 61 € en 2016. Elle passera donc de 105.730 € à 105.669 €. Cette baisse résulte de la prise en charge intercommunale partielle du financement du service de l'Etat Civil de l'hôpital Robert Schuman.

➤ **décidé la mise en place de l'école numérique au groupe scolaire.**

Trois classes de l'école élémentaire et une classe de l'école maternelle vont être équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs et tableaux triptyques. Une demande de subvention est adressée à l'Etat ainsi qu'une aide au titre des crédits parlementaires.

➤ **décidé le remplacement de la chaudière de la mairie.**

La chaudière actuelle a vingt ans et présente quelques dysfonctionnements. Elle sera remplacée par une chaudière à gaz à condensation. Une demande de subvention est adressée à l'Etat ainsi qu'une aide au titre des crédits parlementaires.

.../...

➤ **refusé la signature du nouveau bail proposé relatif au site ORANGE lieu-dit « Champs Margeotte ».**

Le texte proposé allant à l'encontre des intérêts de la commune, le Conseil refuse son intervention. Le bail actuel allant jusqu'au 16 août 2018, il sera procédé à une nouvelle négociation dans les mois à venir.

➤ **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **émis un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Moselle et les Syndicats dont la commune est membre.**

Dans sa présentation du 12 octobre 2015, le Préfet propose le maintien du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole. Metz-Métropole prenant la compétence touristique le 01 janvier 2017, le Syndicat à Vocation Touristique du Pays Messin sera dissout.

Le Conseil a formulé le vœu d'une transformation de la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole en Communauté Urbaine et de la constitution d'un pôle métropolitain, chargés notamment des compétences économie, transport et tourisme, entre Metz-Métropole et les EPCI volontaires des arrondissements de Metz et Thionville.

Le Maire rend compte de l'évolution des divers dossiers en cours, apporte des informations sur différentes échéances à venir et lève la séance à 22 heures 00.

Le Maire,

Arlette MATHIAS